

ECHIQUIER AVENIR

rapport
annuel

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

| | |
|---|-----------|
| informations concernant les placements et la gestion | 3 |
| rapport d'activité | 8 |
| rapport du commissaire aux comptes | 11 |
| comptes annuels | 15 |
| <i>bilan</i> | 16 |
| <i>actif</i> | 16 |
| <i>passif</i> | 17 |
| <i>hors-bilan</i> | 18 |
| <i>compte de résultat</i> | 19 |
| <i>annexes</i> | 20 |
| <i>règles & méthodes comptables</i> | 20 |
| <i>évolution actif net</i> | 25 |
| <i>compléments d'information</i> | 26 |
| inventaire | 33 |

| | |
|------------------------------------|---|
| Commercialisateur | LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris. |
| Société de gestion | LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris. |
| Dépositaire et Conservateur | BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris. |
| Commissaire aux comptes | PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Monsieur Frédéric Sellam |

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectations des plus-values nettes réalisées |
|---------|-----------------------------|---|
| Part H | Capitalisation | Capitalisation |

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 8 ans minimum, une performance de 5% annualisée nette de frais de gestion avec une volatilité cible de 5% maximum au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.

Indicateur de référence :

La réalisation de l'objectif de gestion du FCP n'est pas corrélée à un indicateur de référence ni en valeur relative ni dans le temps. Aucun indice de référence ne reflète exactement la stratégie de gestion du FCP qui est diversifiée et discrétionnaire.

En effet, la société de gestion du FCP procédera à une gestion flexible de l'exposition du FCP aux différentes classes d'actifs et l'exposition aux différents marchés (actions, taux, matières premières et accessoirement immobilier) pourra évoluer significativement dans le temps, rendant toute comparaison avec un indice de référence fixe inopérante.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en oeuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante.

Alignement avec la Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La stratégie d'investissement repose sur deux principes :

- le fonds n'a aucune contrainte géographique et l'univers d'investissement est mondial pour chercher à tirer parti des opportunités de croissance là où elles se trouvent.
- le fonds a accès à de multiples classes d'actifs cotées et accessoirement non cotées, telles que les classes d'actifs traditionnelles (actions, produits de taux, matières premières) ou telles que l'immobilier, le private equity, les dettes non cotées, l'infrastructure de façon accessoire.

Ainsi, pour mener à bien cette stratégie, la gestion s'appuie sur deux approches :

- L'allocation d'actifs et de risque qui est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions qui en découlent reposent sur un process alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs.

Cette étape vise ainsi à déterminer les pondérations et expositions du portefeuille entre les grandes classes d'actifs au niveau mondial (actions, taux, crédit, immobilier, matières premières...) entrant dans la stratégie du fonds.

- La sélection rigoureuse d'instruments

Les investissements se font essentiellement au travers des fonds qui sont sélectionnés selon une analyse approfondie de leur process d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers de la combinaison d'une approche quantitative, portant notamment sur les historiques de performance, l'analyse des risques ou le niveau d'encours gérés et une approche qualitative qui s'appuie notamment sur la société de gestion, l'équipe de gérants et d'analystes, le processus de gestion ou encore le dispositif de contrôle.

Les gérants peuvent par ailleurs avoir recours à des fonds indiciaires « trackers » ou « ETF », notamment pour s'exposer sur des zones géographiques ou des secteurs nécessitant une expertise particulière.

Le gérant pourra avoir recours à des contrats financiers à terme à des fins de protection ou d'exposition.

Plus concrètement, il s'agira d'un fonds de fonds qui sera notamment investi de la manière suivante :

- Pour la poche "financière" (OPC investis en titres cotés sous forme d'OPCVM ou FIA FIVG) représentant au minimum 80% de l'actif net :

- des fonds représentatifs des enjeux de demain selon notre analyse (ISR, santé, intelligence artificielle ...),
- des fonds actions et taux « traditionnels »,
- des fonds offrant une gestion décorrélée des performances de marché (performance absolue, matières premières ...).

- Pour la poche "non financière et/ou non cotée" représentant au maximum 10% de l'actif net :

- des FIA immobiliers
- des FIA de dettes non cotées
- des FIA de private equity
- tout autre FIA non FIVG (performance absolue, matières premières ...).

Ces différents produits peuvent être à la fois investis sur des thèmes « défis de demain » mais aussi sur des segments plus traditionnels.

Au travers de ces deux poches, le fonds sera notamment exposé :

- au marché actions (cotées ou non cotées) dans la limite de 40% de l'actif net dont au marché des actions de petite capitalisation jusqu'à 30%
- au marché de taux (coté ou non coté) entre 0 et 100 %, dont aux titres spéculatifs "High Yield" jusqu'à 30%
- au marché immobilier dans la limite de 10%
- au marché des matières premières dans la limite de 20%
- aux marchés émergents dans la limite de 40%
- au risque de change jusqu'à 100%

2. Les actifs (hors dérivés)

a) Actions

Néant.

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire

Dans la limite de 10% de l'actif net, le portefeuille pourra être investi sur des titres de créances négociables à court terme (ayant une maturité inférieure à 12 mois) et dont les émetteurs seront des entreprises notées « Investment Grade » et dont le siège social est dans l'Union Européenne.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le Fonds pourra être investi dans d'autres OPC jusqu'à 100 % de son actif. Les OPC sélectionnés seront des OPCVM ou FIA/ FIVG.

Par ailleurs, les gérants pourront avoir recours dans la limite de 10% aux FIA suivants :

- FPS
- FCPR - FCPI - FIP - FPCI
- OPCI - SPPICAV
- Fonds de fonds alternatifs
- OFS, OT

Le Fonds peut notamment souscrire dans des actions ou parts d'OPC gérés par la Société de Gestion ou par une société du Groupe Primonial ou une société liée.

4. Instruments dérivés

Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir aux instruments suivants :

- Contrats à terme (futures) sur indices actions ou sur taux ou sur devises ou sur matières premières ou sur volatilité,
- Options sur actions, sur indices actions ou sur taux ou sur devises ou sur matières premières,
- Change à terme
- Swap de taux ou de change.

L'exposition du fonds via les futures sur volatilité sera toutefois limitée à 10% de son actif net.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Fonds.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé dans un but de couverture et/ou exposition dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion

5. Titres intégrant des dérivés

Néant.

6. Dépôts

Néant.

7. Emprunt d'espèces

Le Fonds pourra recourir aux emprunts d'espèces à titre temporaire à hauteur de 10 % de son actif net afin de réaliser l'objectif de gestion.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires.

Risque lié aux matières premières :

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à la détention de titres non cotés :

Les investissements réalisés dans des OPC de private equity ou de dettes non cotées présentent un risque de perte en capital important, les investissements étant réalisés dans des entreprises potentiellement plus jeunes et plus fragiles financièrement que des sociétés cotées en bourses. Ces investissements présentent également un risque de liquidité et d'évaluation car en l'absence de marché sur lequel acheter ou vendre des actions ou des obligations, il est plus difficile d'en déterminer le prix.

Risque lié au marché immobilier :

Les investissements réalisés dans des OPC immobiliers seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. Dans ce cadre, la performance et l'évolution du capital investi sont exposées aux risques liés à l'évolution de cette classe d'actifs. De très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier) peuvent entraîner une baisse de la valeur des actifs immobiliers détenus par ces OPC.

Impact des techniques telles que le recours aux produits dérivés :

L'utilisation de produits dérivés, permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation. L'utilisation des produits dérivés peut entraîner des risques de pertes spécifiques à ces stratégies.

Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

- Part H : Tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type :

Ce fonds s'adresse à des investisseurs ayant un horizon de placement minimum de 8 ans, désireux de diversifier leurs placements avec une exposition aux différentes classes d'actifs et une volatilité modérée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il est nécessaire de tenir compte de sa richesse/ patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs mais également de ses souhaits de prendre des risques.

Durée de placement recommandée :

Supérieure à 8 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le Fonds propose 1 catégorie de part de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans le FIA bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna- 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 28 février 2020.*
- *Date de création du Fonds : 30 avril 2020.*

rapport d'activité

Ce nouvel exercice comporte deux phases de marché clairement distinctes. Le deuxième semestre 2021 a vu la poursuite de la hausse des marchés d'actions avec une volatilité qui s'intensifie tant à cause des conséquences de nouveaux variants que de l'inquiétude sur l'immobilier chinois (notamment la société Evergrande). Le premier semestre 2022 a connu une conjonction rare de facteurs défavorables sur les marchés : inflation généralisée, resserrement monétaire drastique aux Etats-Unis, guerre russo-ukrainienne, flambée des matières premières, et pour finir craintes de récession. Tous les grands marchés actions reculent, de même que les marchés obligataires. Le dollar à l'inverse s'apprécie encore, tout comme les matières premières, en particulier le pétrole. Les perspectives restent troublées. Le resserrement monétaire ne fait que commencer en zone euro, et devrait se poursuivre aux Etats-Unis en raison d'une inflation toujours élevée. La guerre en Ukraine ne s'apaise toujours pas, et l'inflation reste élevée.

Sur la période l'exposition en fonds actions est passée d'un peu plus de près de 21% à 11.5% afin de protéger les capitaux. Cette réduction d'exposition a été amplifiée par des couvertures à l'aide de produits dérivés réduisant au 30/06/2022 de plus de 5.5% supplémentaire l'exposition actions. La poche obligataire est positive surtout grâce à l'apport des stratégies des couvertures de taux gouvernementaux.

La performance sur cet exercice est de -0.81%.

Mouvements principaux :

Achats : ECHIQUIER SOVEREIGN ALLOCATION (ECESAIE FP), PALATINE MONA CT-I (PALMOMB FP), SCHELCHER SHORT TERM ESG-C (CTHAUTR FP), ISHARES AGRIBUSINESS (ISAG LN)

Ventes : MIROVA GLOBAL GREEN BONDS N/A EUR (LU1472740924), Carmignac Portfolio Sécurité F EUR Acc (LU0992624949), PICTET-WATER-P EUR * (PICWAPA LX)

Effet de levier :

| FONDS | LEVIER BRUT | LEVIER NET |
|------------------|-------------|------------|
| Echiquier Avenir | 103.30% | 89.43% |

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :
 - 13 Echiquier Climate Impact Europe F
 - 944 Echiquier Credit SRI Europe I
 - 36 Echiquier QME I
 - 837 Echiquier Sovereign Allocation I
 - 45 Echiquier Value Euro I

Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2021 :

| En Poste | | | Différé | |
|-------------------------------|---|--|---------|----------------------------|
| Nombre de Brut annuel 2021 | Somme de Brut annuel 2021 (12 mois) | Somme de Bonus 2021 (versé 01/2022) Estimé | Nb | Mtt variable différé |
| 111 | 7 597 560 | 3 746 000 | | |
| 30 | 4 225 000 | 5 489 000 | dont => | |
| 141 | 11 822 560 | 9 235 000 | 12,00 | 1 887 500 |

*brut annuel sans prorata
de durée*

SFDR / TAXONOMIE

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022**

ECHIQUEUR AVENIR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale ECHIQUEUR AVENIR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ECHIQUIER AVENIR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ECHIQUIER AVENIR

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ECHIQUIER AVENIR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai d'obtention de certains éléments et du délai nécessaire à la finalisation de notre travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2022.11.03 12:54:57 +0100

comptes annuels

BILANactif

| | 30.06.2022 | 30.06.2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Immobilisations nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 5 349 277,06 | 3 216 303,70 |
| • ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| • OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| • TITRES DE CRÉANCES | | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| <i>Titres de créances négociables</i> | - | - |
| <i>Autres titres de créances</i> | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| • ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS | | |
| OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 5 342 535,25 | 3 195 272,68 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| • OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| • CONTRATS FINANCIERS | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 6 741,81 | 21 031,02 |
| Autres opérations | - | - |
| • AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS | - | - |
| Créances | 138 504,86 | 180 536,91 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 138 504,86 | 180 536,91 |
| Comptes financiers | 210 922,54 | 127 184,53 |
| Liquidités | 210 922,54 | 127 184,53 |
| Autres actifs | - | - |
| Total de l'actif | 5 698 704,46 | 3 524 025,14 |

BILAN passif

| | 30.06.2022 | 30.06.2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Capitaux propres | | |
| • Capital | 5 527 000,12 | 3 447 406,87 |
| • Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| • Report à nouveau | - | - |
| • Plus et moins-values nettes de l'exercice | 104 566,05 | 9 865,38 |
| • Résultat de l'exercice | -56 592,92 | -52 487,57 |
| Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i> | 5 574 973,25 | 3 404 784,68 |
| Instruments financiers | 4 914,85 | 13 144,72 |
| • OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | - | - |
| • OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS | | |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| • CONTRATS FINANCIERS | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 4 914,85 | 13 144,72 |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 106 492,76 | 105 502,68 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 106 492,76 | 105 502,68 |
| Comptes financiers | 12 323,60 | 593,06 |
| Concours bancaires courants | 12 323,60 | 593,06 |
| Emprunts | - | - |
| Total du passif | 5 698 704,46 | 3 524 025,14 |

HORS-bilan

30.06.2022

30.06.2021

| Devise | EUR | EUR |
|--|------------|------------|
| Opérations de couverture | | |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | 691 456,41 | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | 338 851,37 |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Engagements de gré à gré | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Autres engagements | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| Autres opérations | | |
| • Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | 335 273,02 |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | 73 588,52 | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Engagements de gré à gré | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |
| • Autres engagements | | |
| - Marché à terme ferme (Futures) | - | - |
| - Marché à terme conditionnel (Options) | - | - |
| - Dérivés de crédit | - | - |
| - Swaps | - | - |
| - Contracts for Differences (CFD) | - | - |

COMPTE de résultat

| | 30.06.2022 | 30.06.2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Produits sur opérations financières | | |
| • Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 1,10 | - |
| • Produits sur actions et valeurs assimilées | 2 538,04 | - |
| • Produits sur obligations et valeurs assimilées | - | - |
| • Produits sur titres de créances | - | - |
| • Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| • Produits sur contrats financiers | - | - |
| • Autres produits financiers | - | 493,07 |
| Total (I) | 2 539,14 | 493,07 |
| Charges sur opérations financières | | |
| • Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| • Charges sur contrats financiers | - | - |
| • Charges sur dettes financières | -2 262,65 | -1 031,25 |
| • Autres charges financières | -44,47 | -17,47 |
| Total (II) | -2 307,12 | -1 048,72 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 232,02 | -555,65 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | -46 608,79 | -27 746,24 |
| Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV) | -46 376,77 | -28 301,89 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -10 216,15 | -24 185,68 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) : | -56 592,92 | -52 487,57 |

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

a) Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions du FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

| Frais facturés au FIA | Assiette | Taux barème |
|--|---|--|
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs (externes à la société de gestion) sont inférieurs à 2.40% TTC de l'actif net par an et dont la commission de surperformance ne dépasse pas 25% TTC de la surperformance de l'OPC |
| Commissions de mouvement perçues par la société de gestion | Prélèvement sur chaque transaction ou opération | Néant |
| Commission de surperformance | Actif net | Part H 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, au delà de 5% annuel |

Les contributions dues pour la gestion du FIA en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au fonds. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Elle s'étend du 1er juillet au 30 juin.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de Référence

Seuil de 5% annualisé

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.



La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indicateur de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

Exemples

Premier cas : l'OPC surperforme son indicateur de référence sur chaque période de cristallisation.

Sur chaque période de cristallisation, des commissions vont être prélevées et chaque période de cristallisation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes de cristallisation l'OPC sous-performe ou surperforme son indicateur de référence :

| | Exercice 1 | Exercice 2 | Exercice 3 | Exercice 4 | Exercice 5 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Performance OPC | + 7% | + 1% | + 8 % | + 6% | + 6 % |
| Performance indice | + 5% | + 5% | + 5% | + 5% | + 5% |
| Surperformance | + 2% | - 4% | + 3% | + 1% | + 1 % |
| Surperformance cumulée | | | - 1% | + 0 % | + 1% |
| Commission | 15% x 2 % | 0 | 0 | 0 | 15% x 1 % |

Période de référence =====> =====> =====>

Calculs simplifiés aux fins d'illustration de la méthode.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectations des plus-values nettes réalisées |
|----------------|------------------------------------|--|
| Part H | Capitalisation | Capitalisation |



2 évolution actif net

| Devise | 30.06.2022 | 30.06.2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| | EUR | EUR |
| Actif net en début d'exercice | 3 404 784,68 | - |
| Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc) | 2 602 388,43 | 3 545 101,49 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc) | -369 998,09 | -208 087,26 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 96 704,06 | 44 047,48 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -85 330,21 | -14 315,80 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 188 693,62 | 14 068,88 |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -109 797,04 | -27 100,81 |
| Frais de transaction | -431,17 | -176,84 |
| Différences de change | 12 879,42 | -287,16 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | -121 125,79 | 83 302,67 |
| - Différence d'estimation exercice N | -37 823,12 | 83 302,67 |
| - Différence d'estimation exercice N-1 | 83 302,67 | - |
| Variations de la différence d'estimation des contrats financiers : | 2 582,11 | -3 466,08 |
| - Différence d'estimation exercice N | -883,97 | -3 466,08 |
| - Différence d'estimation exercice N-1 | -3 466,08 | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | - | - |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -46 376,77 | -28 301,89 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 5 574 973,25 | 3 404 784,68 |

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

| | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|-----------------------------|--|--|
| Obligations indexées | - | - |
| Obligations convertibles | - | - |
| Obligations à taux fixe | - | - |
| Obligations à taux variable | - | - |
| Obligations zéro coupons | - | - |
| Titres participatifs | - | - |
| Autres instruments | - | - |

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

| | Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |
|---|--|--|
| Bons du Trésor | - | - |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers | - | - |
| Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires | - | - |
| Titres de créances à moyen terme NEU MTN | - | - |
| Autres instruments | - | - |

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

| | Titres reçus en pension cédés | Titres empruntés cédés | Titres acquis à réméré cédés | Ventes à découvert |
|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------------|--------------------|
| Actions | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - |

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

| | Taux | Actions | Change | Autres |
|--|------------|------------|--------|--------|
| Opérations de couverture | | | | |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | 372 570,00 | 318 886,41 | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - | - | - |
| Autres engagements | - | - | - | - |
| Autres opérations | | | | |
| Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés | - | 73 588,52 | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - | - | - |
| Autres engagements | - | - | - | - |

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | Taux fixe | Taux variables | Taux révisable | Autres |
|--|------------|----------------|----------------|------------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | 210 922,54 |
| Passif | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | 12 323,60 |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | 372 570,00 | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | 0 - 3 mois | 3 mois - 1 an | 1 - 3 ans | 3 - 5 ans | > 5 ans |
|--|------------|---------------|-----------|------------|---------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 210 922,54 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 12 323,60 | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | 372 570,00 | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

| Par devise principale | USD | - | - | Autres devises |
|--|------------|---|---|----------------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| OPC | 276 376,90 | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Créances | 11 048,40 | - | - | - |
| Comptes financiers | 6,22 | - | - | - |
| Autres actifs | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opé. de cession sur inst. financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 12 323,60 | - | - | - |
| Hors-bilan | 181 246,41 | - | - | - |
| Opérations de couverture | | | | |
| Autres opérations | - | - | - | - |

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

| | |
|---|-------------------|
| Créances | 138 504,86 |
| Opérations de change à terme de devises : | |
| Achats à terme de devises | - |
| Montant total négocié des Ventes à terme de devises | - |
| Autres Créances : | |
| Souscriptions à recevoir | 109 290,76 |
| Dépôts de garantie (versés) | 29 214,10 |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| Autres opérations | - |
| Dettes | 106 492,76 |
| Opérations de change à terme de devises : | |
| Ventes à terme de devises | - |
| Montant total négocié des Achats à terme de devises | - |
| Autres Dettes : | |
| Rachat à payer | 103 430,00 |
| Frais provisionnés | 3 062,76 |
| - | - |
| - | - |
| - | - |
| Autres opérations | - |

3.6. Capitaux propres

| | Souscriptions | | Rachats | |
|---|-----------------|--------------|-----------------|------------|
| | Nombre de parts | Montant | Nombre de parts | Montant |
| Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice | 24 882,047 | 2 602 388,43 | 3 545,448 | 369 998,09 |
| Commission de souscription / rachat | | - | | - |
| Rétrocessions | | - | | - |
| Commissions acquises à l'Opc | | - | | - |

3.7. Frais de gestion

| | |
|--|-------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen | 1,00 |
| Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice | - |
| Rétrocession de frais de gestion : | |
| - Montant des frais rétrocédés à l'Opc | - |
| - Ventilation par Opc "cible" : | |
| - Opc 1 | - |
| - Opc 2 | - |

3.8. Engagements reçus et donnés

| | |
|--|--------------|
| 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital..... | néant |
| 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés | néant |

3.9. Autres informations

| | |
|---|---------------------|
| 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : | |
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |
| 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : | |
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : | |
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |
| 3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : | |
| - opc | 1 026 174,13 |
| - autres instruments financiers | - |

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

| Date | Montant global | Montant unitaire | Crédit d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - |
| Total acomptes | - | - | - | - |

| | 30.06.2022 | 30.06.2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Affectation du résultat | EUR | EUR |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | -56 592,92 | -52 487,57 |
| Total | -56 592,92 | -52 487,57 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -56 592,92 | -52 487,57 |
| Total | -56 592,92 | -52 487,57 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

| Date | Montant global | Montant unitaire |
|-----------------------|----------------|------------------|
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |
| - | - | - |
| Total acomptes | - | - |

| | 30.06.2022 | 30.06.2021 |
|--|-------------------|-----------------|
| Affectation des plus et moins-values nettes | EUR | EUR |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 104 566,05 | 9 865,38 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | 104 566,05 | 9 865,38 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 104 566,05 | 9 865,38 |
| Total | 104 566,05 | 9 865,38 |
| Information relative aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

| Devise EUR | 30.06.2022 | 30.06.2021 | - | - | - |
|--|---------------------|--------------|---|---|---|
| Actif net | 5 574 973,25 | 3 404 784,68 | - | - | - |
| Nombre de parts en circulation | 54 126,169 | 32 789,57 | - | - | - |
| Valeur liquidative | 102,99 | 103,83 | - | - | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire ⁽²⁾ | 0,88 | -1,29 | - | - | - |

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 30 avril 2020.

4 inventaire au 30.06.2022

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|---------------------------------|---|---------------|----------|---------------------|--------------------|--------------|
| <i>Valeurs mobilières</i> | | | | | | |
| <i>O.P.C.V.M.</i> | | | | | | |
| LU0194346564 | AXA IM FIIS US SHORT DURATION HIGH YIELD I EUR C | PROPRE | 1 463,00 | 214 534,32 | EUR | 3,85 |
| LU2194447293 | BNP PARIBAS EASY SICAV ECPI GLOBAL ESG BLUE ECONOMY | PROPRE | 7 615,00 | 103 529,73 | EUR | 1,86 |
| LU0151333506 | CANDRIAM BONDS SICAV CANDRIM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES | PROPRE | 1 172,00 | 259 211,24 | EUR | 4,65 |
| LU1861294665 | CPR INVEST EDUCATION SICAV | PROPRE | 527,00 | 50 465,52 | EUR | 0,91 |
| LU2036818446 | CPR INVEST SICAV CREDIXX GLOBAL HIGH YIELD | PROPRE | 505,00 | 51 954,40 | EUR | 0,93 |
| FR0014000TH9 | ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE F | PROPRE | 13,00 | 12 064,65 | EUR | 0,22 |
| FR0011829050 | ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I | PROPRE | 944,00 | 95 655,52 | EUR | 1,72 |
| FR0013133618 | ECHIQUIER QME ACT I | PROPRE | 36,00 | 41 711,40 | EUR | 0,75 |
| FR0013459526 | ECHIQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I | PROPRE | 837,00 | 831 333,51 | EUR | 14,91 |
| FR0014001ML4 | ECHIQUIER VALUE EURO PART I | PROPRE | 45,00 | 45 409,05 | EUR | 0,81 |
| IE00B27YCF74 | I SHARES LL PLC GLOBAL TIMBER FORESTRY UCITS ETF | PROPRE | 3 177,00 | 79 333,83 | USD | 1,42 |
| IE00BJ5JNZ06 | ISH V PLC ISHARES MSCI WD HEALTH CARE SECTOR ECG UCITS ETF | PROPRE | 3 316,00 | 20 817,78 | USD | 0,37 |
| IE00BD1F4L37 | ISHARES EDGE MSCI USA QUALITY FACTOR ETF | PROPRE | 3 863,00 | 33 511,17 | USD | 0,60 |
| IE00BYZK4669 | ISHARES IV PLC ISHARES AGEING POPULATION UCITS | PROPRE | 9 514,00 | 55 128,24 | USD | 0,99 |
| IE00B6R52143 | ISHARES V PLC AGRIBUINESS UCITS ETF USD | PROPRE | 1 902,00 | 87 585,88 | USD | 1,57 |
| LU1390062831 | LYXOR 10Y USD INFLATION EXPECTATIONS | PROPRE | 533,00 | 59 008,43 | EUR | 1,06 |
| LU1390062245 | MULTI UNITS LUX SICAV - LYXOR SHS C CAPITALISATION | PROPRE | 3 878,00 | 420 064,96 | EUR | 7,53 |
| LU1951224077 | NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS LUX I SICAV THEMATICS SAFETY FD | PROPRE | 218,00 | 20 862,60 | EUR | 0,37 |
| FR0007053749 | OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PULS FCP | PROPRE | 661,00 | 1 016 803,08 | EUR | 18,24 |
| FR0010611335 | PALATINE MONETAIRE COURT TERME FCP | PROPRE | 21,00 | 671 418,72 | EUR | 12,04 |
| LU0312383663 | PF(LUX) CLEAN ENER I (EUR) | PROPRE | 178,00 | 22 992,26 | EUR | 0,41 |
| FR0007015169 | SCHELCHER PRINCE SHORT TERM ESG | PROPRE | 4 043,00 | 1 036 301,76 | EUR | 18,59 |
| IE00BGV5VR99 | XTRACKERS FUTURE MOBILITY UCITS ETF | PROPRE | 1 960,00 | 112 837,20 | EUR | 2,02 |
| Total O.P.C.V.M. | | | | 5 342 535,25 | | 95,83 |
| Total Valeurs mobilières | | | | 5 342 535,25 | | 95,83 |

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|---|----------------------|---------------|-------------|-------------------|--------------------|--------------|
| Options | | | | | | |
| Indices (Livraison du sous-jacent) | | | | | | |
| SX5E2209PP12 | SX5E/202209/P/3200. | VENLIG | -3,00 | -2 664,00 | EUR | -0,05 |
| SX5E2209P-05 | SX5E/202209/P/3400. | ACHLIG | 3,00 | 4 491,00 | EUR | 0,08 |
| Total Indices (Livraison du sous-jacent) | | | | 1 827,00 | | 0,03 |
| Total Options | | | | 1 827,00 | | 0,03 |
| Liquidites | | | | | | |
| APPELS DE MARGES | | | | | | |
| | APPEL MARGE EUR | PROPRE | -461,44 | -461,44 | EUR | -0,01 |
| | APPEL MARGE USD | PROPRE | 1 337,45 | 1 279,37 | USD | 0,02 |
| Total APPELS DE MARGES | | | | 817,93 | | 0,01 |
| BANQUE OU ATTENTE | | | | | | |
| | ACH DIFF OP DE CAPI | PROPRE | -103 430,00 | -103 430,00 | EUR | -1,86 |
| | BANQUE EUR BPP | PROPRE | 210 916,32 | 210 916,32 | EUR | 3,78 |
| | BANQUE USD BPP | PROPRE | -12 883,09 | -12 323,60 | USD | -0,22 |
| | BANQUE USD SGSS IT | PROPRE | 6,50 | 6,22 | USD | 0,00 |
| | SOUS RECEV EUR BPP | PROPRE | 109 290,76 | 109 290,76 | EUR | 1,96 |
| Total BANQUE OU ATTENTE | | | | 204 459,70 | | 3,67 |
| DEPOSIT DE GARANTIE | | | | | | |
| | DEP GAR S/FUT USD | PROPRE | 11 550,00 | 11 048,40 | USD | 0,20 |
| | GAR SUR MAT FERM V | PROPRE | 18 165,70 | 18 165,70 | EUR | 0,33 |
| Total DEPOSIT DE GARANTIE | | | | 29 214,10 | | 0,52 |
| FRAIS DE GESTION | | | | | | |
| | PRCOMGESTFIN | PROPRE | -3 062,58 | -3 062,58 | EUR | -0,05 |
| | PRN-1COMVARIABLEACQU | PROPRE | -0,18 | -0,18 | EUR | -0,00 |
| Total FRAIS DE GESTION | | | | -3 062,76 | | -0,05 |
| Total Liquidites | | | | 231 428,97 | | 4,15 |
| Futures | | | | | | |
| Indices (Livraison du sous-jacent) | | | | | | |
| VG160922 | EURO STOXX 0922 | VENLIG | -4,00 | 971,44 | EUR | 0,02 |
| ES160922 | S&P 500 EMI 0922 | VENLIG | -1,00 | -1 279,41 | USD | -0,02 |
| Total Indices (Livraison du sous-jacent) | | | | -307,97 | | -0,01 |

| Code valeur | Libellé valeur | Statut Valeur | Quantité | Valeur boursière | Devise de cotation | % Actif net |
|--|----------------|------------------|----------|---------------------|-----------------------|----------------|
| <i>Taux (Livraison du sous-jacent)</i> | | | | | | |
| OE120922 | EURO BOBL 0922 | VENLIG | -3,00 | -510,00 | EUR | -0,01 |
| <i>Total Taux (Livraison du sous-jacent)</i> | | | | -510,00 | | -0,01 |
| <i>Total Futures</i> | | | | -817,97 | | -0,01 |
| Total ECHIQUIER AVENIR | | | | 5 574 973,25 | | 100,00 |